



COMMUNE DE LAMBESC

**E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

**SEANCE DU
30 MARS 2016**

Transmission en Préfecture	01 AVR. 2016
Date Réception	

Le trente mars deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND , et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 24-03-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Corinne ARCHAMBAULT, Florence BLANCHI

REPRESENTES : Jacques GAÏOLI à Bernard MAYER, Emma LE MAOÛT à Sylvie BOUDOU, Catherine PIAT à Jacques BUCKI, Fabrice MATTEI à François BERGA

SECRETAIRE DE SEANCE : Claire CARLINO

DELIBERATION N° 2016-52	Urbanisme Acquisition de la parcelle BM N° 38
------------------------------------	---

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que monsieur Paul RABARIN a proposé de vendre à la commune la parcelle cadastrée section BM N°38, située quartier guigne oreille. Ce terrain d'une superficie de 2 675 m2 est en bordure de la route de Charleval et jouxte des terrains sur lesquels la commune a récemment planté des oliviers. Le prix proposé par la commune, soit 1 400 euros, a été accepté par le vendeur.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir cette parcelle qui permettra de poursuivre la mise en valeur du site communal et d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et notamment l'acte authentique

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTTE d'acquérir la parcelle BM N° 38 appartenant à monsieur Paul RABARIN pour un montant de 1 400 euros,
DIT que les frais notariés seront à la charge de la commune,
AUTORISE monsieur le Maire, ou le premier adjoint en cas d'empêchement, à signer tout document afférent à cette vente et notamment l'acte authentique

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND